

Malakoff, le 13 novembre 2020

Objet : Supplément de Loyer de Solidarité (SLS)

Madame, Monsieur,

Je suis particulièrement heureux de vous informer qu'à la suite des interventions de la Maire de Malakoff, Jacqueline BELHOMME, et de la direction de Malakoff-Habitat, la Préfecture des Hauts-de-Seine vient de confirmer la prolongation de l'exemption de surloyer dont bénéficie Malakoff.

Cette prolongation s'étend, en toute hypothèse, jusqu'à l'adoption du Plan métropolitain de l'Habitat et l'Hébergement, qui pourrait intervenir courant 2021 voire à une date indéterminée.

La municipalité est d'ores et déjà engagée pour faire valoir dans ce plan le principe qui justifie cette exemption : le maintien de la mixité sociale, qui fait la force et la qualité de vie dans notre ville.

Dans l'attente du vote du PMHH, le surloyer défini par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ne sera pas appliqué au 1<sup>er</sup> janvier prochain dans le parc social de Malakoff. Toutefois, je vous remercie de répondre à l'enquête qui vous a été transmise ces dernières semaines. Il s'agit d'une obligation légale, dont le non-respect pourrait vous exposer à une amende. Les équipes de Malakoff-Habitat sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations au besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Dominique CARDOT

Président de Malakoff Habitat



**Adresse postale : 2, rue Jean Lurçat - CS 70006 - 92245 MALAKOFF cedex**  
**Tél. : 33 (0)1 46 56 31 00 – Fax : 33 (0)1 46 56 31 01**

Société anonyme au capital de 1.416.464 euros - Siège social : 2, rue Jean Lurçat - MALAKOFF

RCS Nanterre B 572 059 459 – Siret : 572 059 459 00063 - APE : 6820A – TVA Intracommunautaire : FR69572059459